



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

AT/vg

P.V. PETI 04

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2015

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 20 et 28 octobre (matin) 2015
2. Pétition publique 507 - Eis Kanner sinn zu allem fähig. Fir e richtegt a professionellt Schwammeléieren an der Grondschoul

Conclusions de la Commission suite au débat public du 28 octobre 2015
3. Validation des signatures de pétitions publiques
4. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique

Demande de pétition publique 577 - Suppression des pièces de 1 et 2 centimes d'euro.

Demande de pétition publique 578 - De Flair vun de ländlechen Dierfer soll erhale bleiwen. STOP zu den Immobiliengesellschaften

Demande de pétition publique 579 - Limitation du nombre de biens gérés par une agence immobilière et relance du marché immobilier de privé en privé

Demande de pétition publique 580 - Interdiction du port du voile dans tous les publics
5. Examen d'une nouvelle pétition ordinaire

Pétition 576 - Pour l'extension des zones piétonnes dans la ville de Luxembourg
6. Suivi des pétitions en cours d'instruction
7. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt, M. André Bauler remplaçant M. Gusty Graas, M. Mars Di Bartolomeo remplaçant M. Marc Angel, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini
Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Guy Arendt, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. David Wagner

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 20 et 28 octobre (matin) 2015**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés à l'unanimité.

2. **Pétition publique 507 - Eis Kanner sinn zu allem fäheg. Fir e richtegt a professionellt Schwammeléieren an der Grondschoul**

Conclusions de la Commission suite au débat public du 28 octobre 2015

A l'issue de la réunion jointe du 28 octobre 2015, à l'ordre du jour de laquelle figurait la pétition publique sous rubrique, M. le Président de la Commission des Pétitions avait demandé aux groupes politiques de mettre ladite pétition à l'ordre du jour de leur réunion interne et de communiquer leurs conclusions au cours de la prochaine réunion de la Commission des Pétitions.

M. le Président, après avoir entendu les représentants des différents groupes politiques, constate qu'un large consensus se dégage des conclusions qu'il résume comme suit :

La Commission des Pétitions

- 1) accueille favorablement la décision de M. le Ministre de l'Education nationale de se concerter avec les acteurs concernés par la pétition et souhaite se voir remettre le compte rendu y relatif ;
- 2) salue l'initiative du Ministère d'établir une évaluation du niveau des compétences en natation des écoliers et souhaite se voir remettre le compte rendu y relatif ;
- 3) souligne le respect du principe de complémentarité entre l'enseignant et le maître-nageur, le premier étant responsable du volet pédagogique, le second du volet de la sécurité ;
- 4) retient que les communes seront sensibilisées au fait qu'il leur est loisible de recourir au service d'un deuxième instructeur de natation qui peut intervenir dans le cours sous l'autorité pédagogique du titulaire de classe, ceci en vue d'encadrer les élèves non-nageurs.

Les pétitionnaires seront informés en ce sens.

3. **Validation des signatures de pétitions publiques**

En mains le relevé des pétitions publiques dont le délai de signature est venu à échéance, la Commission valide les résultats obtenus et constate qu'aucune des pétitions reprises ci-dessous n'a atteint le seuil de 4.500 signatures. Par conséquent elles ne pourront faire l'objet d'un débat public.

Les pétitionnaires seront invités à signaler dans le délai d'un mois s'ils souhaitent une poursuite de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires.

Pétition publique 531 - Loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public

Signatures activées	4275
Signatures supprimées	176

Pétition publique 545 - Réduction de 50 % du nombre de signatures nécessaires pour organiser un débat public et optimiser la publication des pétitions

Signatures activées	74
Signatures supprimées	5

Pétition publique 546 - Tram (LuxTram) ou Bus (Bus à Haut Niveau de Services BHNS)

Signatures électroniques activées	295
Signatures sur papier	12
Signatures supprimées	5
Total des signatures valables	307

Pétition publique 548 - Primes de nuit obligatoires par la loi

Signatures activées	25
Signatures supprimées	3

Pétition publique 551 - Matdeele vun de Chantercher op eise Stroossen 3 Deeg am Viraus

Signatures activées	29
Signatures supprimées	2

Pétition publique 552 - Limitation de la cylindrée des voitures pour jeunes conducteurs

Signatures activées	168
Signatures supprimées	3

Pétition publique 553 - Plus de contrôles sur les routes et lois encore plus sévères

Signatures activées	75
Signatures supprimées	2

Pétition publique 554 - Pour sécuriser la voie publique - Changement de vitesse

Signatures activées	46
Signatures supprimées	1

Pétition publique 557 - Für die Einführung von Dosen- und Mehrwegflaschenpfand in Luxemburg

Signatures activées	115
Signatures supprimées	7

Pétition publique 544 – Monter la valeur d'un chèque repas à 18 EUR / 20 EL l'indexé à l'arrondi supérieur de 10 cents. (pour des raisons pratiques) et consen 1/3 participatif de l'employé

Signatures activées	539
Signatures supprimées	3

Pétition publique 543 – Wunnengskaf an Loyeren zu Lëtzebuerg sinn ze deier

Signatures activées	147
Signatures supprimées	3

Pétition publique 542 – Tierquälerei muss härter bestraft werden

Signatures activées	567
Signatures supprimées	5

Pétition publique 537 - Pour l'introduction de feux de signalisation à capteur optique au croisement Boulevard Pierre Frieden avec le Circuit de la Foire Internationale

Signatures activées	14
---------------------	----

Pétition publique 536 - Pour une coopération plus approfondie avec la Russie Fir eng déifgräifend Kooperatioun mat Russland For a thorough cooperation with Russia

Signatures activées	33
Signature supprimée	1

Pétition publique 530 - D'Allocation d'éducation muss rem agefouert ginn, bis d'Reform vum Congé parental definitiv a Kraaft trëtt

Signatures activées	24
Signatures supprimées	2

Pétition publique 540 – Internet - Mise à disposition d'un accès internet pour tous fonctionnaires, employés, salariés, ouvriers au sein de leur lieu de travail en vu pouvoir travailler et s'informer plus efficacement en utilisant tous les avantage world wide web

Signatures activées	123
---------------------	-----

La Commission valide le résultat de la pétition 540 dont l'auteur s'est prononcé en faveur d'une poursuite de l'instruction avant même la validation du résultat et décide de soumettre la pétition au Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative en vue d'une prise de position.

4. **Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique**

La Commission analyse les demandes de pétition publique nouvellement introduites et rend les avis suivants quant à leur recevabilité :

Demande de pétition publique 577 - Suppression des pièces de 1 et 2 centimes d'euro.

La Commission avise favorablement la demande de pétition publique 577.

Demande de pétition publique 578 - De Flair vun de ländlechen Dierfer soll erhale bleiwen. STOP zu den Immobiliengesellschaften

Sous réserve de la suppression par le pétitionnaire de l'énoncé « STOP zu den Immobiliengesellschaften », la Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande.

Demande de pétition publique 579 - Limitation du nombre de biens gérés par une agence immobilière et relance du marché immobilier de privé en privé

La Commission retient que l'objet de la pétition 579 est contraire au principe de la liberté de commerce et estime qu'il est loisible à tout un chacun de vendre ou d'acquérir un immeuble de privé à privé.

Demande de pétition publique 580

Interdiction du port du voile dans tous les lieux publics

Interdiction de refuser tout contrôle lors du port de voile (Voir dernier incident à l'aéroport où une personne voilée passe tout contrôle sans contrôle personnel car port du voile ??????).

Inclure dans la loi que les personnes de sécurité etc. et de surveillance ont autorisation de refuser toutes personnes refusant cette nouvelle loi

En présence de la pétition 531 - Loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, déposée le 29 juillet 2015, la Commission invoque l'article 155bis (3) du Règlement de la Chambre selon lequel une pétition publique introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction. Partant, la Commission émet un avis défavorable quant à la recevabilité de la pétition 580.

*

La Commission est informée que la demande de pétition publique 574 - Einkaufs-Möglichkeit in Steinheim - a été retirée à la demande du pétitionnaire.

5. **Examen d'une nouvelle pétition ordinaire**

Pétition 576 - Pour l'extension des zones piétonnes dans la ville de Luxembourg

La pétition 576 est déclarée irrecevable, l'aménagement des zones piétonnes dans la Ville de Luxembourg étant de la compétence des autorités communales. La pétition sera transmise, à toutes fins utiles, à la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

6.

Suivi des pétitions en cours d'instruction

Pétition 510 – Referendum : Neiwahle fir Lëtzebuerg

Un projet de prise de position de la Commission des Pétitions est adopté et sera transmis au pétitionnaire avec l'information que l'instruction de la pétition est à considérer comme étant close (voir en annexe).

*

Pétitions dont les auteurs n'ont pas réagi suite à la transmission de la prise de position gouvernementale.

Pétition 488 - Neutralité du genre au niveau de la signalisation routière

Pétition 490 - Fir en héije Niveau am Stauséi

Les auteurs des pétitions précitées n'ayant pas réagi, dans un délai de deux mois, à la prise de position gouvernementale, l'instruction des pétitions 488 et 490 est à considérer comme étant close.

Pétitions dont les auteurs n'ont pas réagi à la demande de poursuivre l'instruction

Pétition 522 - Pour le Gouvernement existant (Bleu, Rouge, Vert)

Pétition 524 - Dépénalisation de la consommation et de la et de la détention de cannabis.

Pétition 528 - Pour une autorisation légale de disposer d'une DASHCAM en voiture

Pétition 523 - Antrag für eine Petition zur Einberufung eines Referendums zur Änderung der luxemburgischen Nationalflagge

Les auteurs des pétitions 522, 524, 528 et 523 n'ont pas réagi, dans le délai d'un mois, à la demande de poursuivre l'instruction de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires. Par conséquent l'instruction de ces pétitions est à considérer comme étant close.

*

Pétition 525 - Pour une plus grande visibilité du drapeau civil luxembourgeois.

La Commission avait recommandé à l'auteur de la pétition 525 d'attendre la fin de la période de signature de la pétition 523 en vue de fournir, le cas échéant, une réponse commune.

Vu que l'instruction de la pétition 523 n'a pas connu de suite, la Commission décide de clôturer également la pétition 525 et d'informer le pétitionnaire que la problématique des emblèmes nationaux est traitée dans le cadre de l'instruction de la proposition de révision 6030 portant instauration d'une nouvelle Constitution.

Pétitions dont l'auteur se déclare d'accord avec la clôture suite à la prise de position gouvernementale

Pétition 515 - Le "burn-out " considéré comme maladie professionnelle

Pétition 521 - Pour la mise en place d'un circuit touristique "Tour du Grand-Duché de Luxembourg "

Pétition 538 - Pour la numérisation intégrale des données de l'Etat et un meilleur accès à ces informations

Pétition 539 - Pour le développement de l'investissement participatif (crowdfunding)

Les prises de position gouvernementales relatives aux pétitions 515, 521, 538 et 539 ayant donné entière satisfaction au pétitionnaire, l'instruction de ces dernières est à considérer comme étant close.

Prises de position

Pétition 532 – Maintenir le pouvoir d'achat des pensionnés par le mécanisme de l'ajustement des pensions et de l'index

Prise de position du Ministre de l'Economie et du Ministre de la Sécurité sociale (28.10.2015)

Pétition 556 - Pour la levée du blocus étasunien contre Cuba, le démantèlement de la base navale étasunienne de Guantanamo et la restitution du territoire à Cuba

Prise de position du Ministre des Affaires étrangères et européennes (03.11.2015)

Les prises de position gouvernementales relatives aux pétitions 532 et 556 seront transmises aux pétitionnaires. Sans réaction de leur part dans le délai de deux mois, ces pétitions seront clôturées.

Pétition 512 – Contre le harcèlement moral (mobbing)

Réaction du pétitionnaire à la prise de position gouvernementale (26.10.2015)

La Commission prend acte de la réaction du pétitionnaire à la prise de position gouvernementale et décide de clôturer la pétition.

Pétition 504 - LE REMBOURSEMENT DU LECTEUR DE GLUCOSE EN CONTINU POUR LES PATIENTS INSULINO-DEPENDANTS

La réponse de la pétitionnaire à la prise de position gouvernementale sera transmise pour avis au Ministre de la Sécurité sociale.

7. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 25 novembre 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Anne Tescher

Le Président,
Marco Schank

Dossier suivi par Vera Haas-Gelejinsky
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 224
Courriel: vhaas@chd.lu

Monsieur Flavio Menei
5, am For
L-5351 Oetrange

Lëtzebuerg, den 18. November 2015

Betr. : Petitioun 510 – Referendum: Neiwahle fir Lëtzebuerg

Monsieur,

An hirer Réunioun vum 16. November 2015 huet d'Petitiounskommissioun Är Petitioun 510 analyséiert an folgend Conclusioun gezunn.

An Ärer Motivatioun steet « ... *wier et elo un der Zäit, e Referendum ze organiséieren wou d'Wieler gefrot solle ginn, ob si Neiwahle wëllen oder net* ».

D'Ofhale vun engem Referendum gëtt geregelt am Gesetz vum 4. Februar 2005 relative au référendum au niveau national (Mémorial A – N° 27 vum 3. Mäerz 2005, Säit 548). Dora geet Rieds iwwer zwou Zorte vu Referenden, een nom Artikel 114 vun der Verfassung an een nom Artikel 51, Paragraph 7 vun der Verfassung.

«Art. 114.

Toute révision de la Constitution doit être adoptée dans les mêmes termes par la Chambre des députés en deux votes successifs, séparés par un intervalle d'au moins trois mois.

Nulle révision ne sera adoptée si elle ne réunit au moins les deux tiers des suffrages des membres de la Chambre, les votes par procuration n'étant pas admis.

Le texte adopté en première lecture par la Chambre des députés est soumis à un référendum, qui se substitue au second vote de la Chambre, si dans les deux mois suivant le premier vote demande en est faite soit par plus d'un quart des membres de la Chambre, soit par vingt-cinq mille électeurs inscrits sur les listes électorales pour les élections législatives. La révision n'est adoptée que si elle recueille la majorité des suffrages valablement exprimés. La loi règle les modalités d'organisation du référendum».

Dësen Artikel betrëfft d'Verfassungsännerung a kënnt demno bei Ärem Uleies net a Fro.

« Art. 51. (7)

Les électeurs pourront être appelés à se prononcer par la voie du référendum dans les cas et sous les conditions à déterminer par la loi. »

Et besteet keng politesch Majoritéit, déi sou ee Gesetz géif droen.

D'Petitiounskommissioun huet zu Äre Revendicatioun Stellung bezunn a geet dovun aus, datt d'Instruktioun vun Ärer Petitioun domat ofgeschloss ass.

Mat beschte Gréiss,

Mars Di Bartolomeo
Chamberspresident